

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP)

RÉSUMÉ DU PROGRAMME¹
(A mettre en ligne sur le site du FCP)

<p>Organisation(s) des NU bénéficiaire(s):</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Haut Commissariat des Nations pour Les Réfugiés 2. UN Habitat 3. PAM 4. UNOPS 	<p>Domaine Prioritaire:</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promotion de la cohabitation pacifique, prévention et résolution des conflits intercommunautaires au niveau local 2. Renforcement des capacités en matière de médiation des conflits fonciers et gestion foncière 3. Appui à la réintégration, l'abri, la relance communautaire et le renforcement de la cohésion sociale 4. Amélioration de la coordination entre les intervenants des différentes composantes du STAREC
<p>Autorité(s) nationale(s):</p>	<p>Son Excellence le Vice-Premier Ministre de l'Intérieur et Sécurité, M. Adolphe LUMANU MULENDA BWANA N'SEFU</p>		
<p>Numéro du Programme:</p>			
<p>Nom du Programme:</p>	<p>Promotion du dialogue intercommunautaire et préparation des conditions pour le retour des déplacés et le rapatriement des réfugiés en toute sécurité et dignité</p>		
<p>Budget Total:</p>	<p>Coût total du Programme: US\$ 70,804,197</p> <p>Fonds disponible : FCP et contribution des agences participantes : US\$ \$ 4,864,687</p> <p>FCP : US\$ 2,650,000</p> <p>Contribution extra FCP : US\$ 2,214,687, dont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. UNHCR: US\$ 2,119,447 2. PAM : US\$ 23,240 3. Gouvernement : US\$ 72,000 <p><u>Besoins additionnels à mobiliser</u> : US\$ 65,939,510</p> <p>NB. Les détails sont en annexe de ce document de projet.</p>		
<p>Zone d'intervention:</p>	<p>Pendant la phase pilote (2010) : Nord Kivu (tous les groupements des Territoires de Masisi, Rutshuru et Nyiragongo) ; Dans la deuxième phase, et sujet à la disponibilité des ressources additionnelles : Sud Kivu (Tous les groupements des Territoires de Kalehe, Uvira et Fizi) ; Ituri (tous les groupements des Territoires de Djugu et Irumu) En vertu de son mandat, le HCR appuiera en priorité les zones de retour sensibles du Nord Kivu et du Sud Kivu. Une concertation entre tous les intervenants permettra au gouvernement de mobiliser le soutien de ses partenaires au développement pour couvrir les besoins des groupements situés dans les zones non considérées comme étant des zones de retour sensibles. Les fonds mobilisés pour les zones plus stables seront transférés au PNUD pour exécution, à travers le mécanisme de financement « parallèle».</p>		
<p>Date d'approbation/Comité</p>			

¹ Le terme "programme" est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.

de Pilotage:					
Durée du Programme:	24 mois	Date de démarrage:	01/01/2010	Date de clôture:	31/12/2011
Description du Programme:	<p>Ce projet permettra de promouvoir le dialogue et la coexistence pacifique ; d'aborder la question foncière et les tensions au niveau local ; de faciliter l'accès des communautés de retour à l'abri, de renforcer la capacité d'absorption et la cohésion sociale des communautés à fort taux de retour et d'améliorer la coordination et la synergie entre les différents intervenants du STAREC Il se focalisera sur des mesures concrètes de renforcement des capacités en matière de résolution pacifique des conflits notamment les conflits fonciers et coutumiers ; et la mise place d'un cadre propice au retour des déplacés et au rapatriement des réfugiés congolais dans la dignité et la sécurité. Il contribuera également à renforcer la capacité de l'Etat en matière de protection des populations civiles et réintégration des populations déplacées par la guerre.</p>				
Objectif global de consolidation de la paix:	<p>Contribuer au processus de consolidation de la Paix dans l'Est de la RDC par le renforcement des capacités au niveau local, provincial et national en matière de résolution pacifique des conflits fonciers tout en lançant les bases du processus de décentralisation dans les zones sortant des conflits armés à l'est de la RD Congo ; améliorer la coordination et la synergie entre les interventions menées dans le cadre des différentes composantes du STAREC ; et appuyer la réintégration des retournés et rapatriés dans une approche communautaire qui tient compte des besoins de toutes les populations des zones ciblées, sans aucune distinction liée au statut ou à l'appartenance ethnique des bénéficiaires, et qui renforce la cohésion sociale entre toutes les communautés.</p>				
Objectifs immédiats:	<ol style="list-style-type: none"> 1 Promouvoir l'instauration d'un environnement favorable au retour des déplacés et des réfugiés par la mise en place et l'appui au fonctionnement des mécanismes de réconciliation intercommunautaires prévus dans les accords de paix du 23 mars ; tout en assurant que toutes les communautés concernées seront activement impliquées dans tout le processus de gestion du retour, du rapatriement et de la réintégration des personnes déplacées et réfugiées 2 Renforcement des capacités de l'Etat et de ses organes décentralisés en matière de gestion foncière et médiation des conflits fonciers ; 3 Mettre en place les bases d'une réintégration socio-économique à travers un appui pour la construction des abris ciblant les ménages les plus vulnérables, sans aucune distinction liée au statut ou à l'appartenance ethnique des bénéficiaires ; et l'augmentation de la capacité d'absorption des zones à fort indice de retour à travers des projets de relance communautaire formules, gérés et mis en œuvre par les communautés elles-mêmes, avec un appui technique et financier de la communauté internationale 4 Améliorer l'échange d'information entre les acteurs intervenant dans les différentes composantes du STAREC et de l'ISSSS, de façon à créer des complémentarités basées sur les avantages comparatives de chaque agence, à éviter des duplications et à mieux identifier les besoins à combler pour atteindre les objectifs de protection des populations civiles, habitant les zones sortant des conflits armés à l'est de la RD Congo. 				
Résultats et activités clefs:	<p>Résultats clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les structures locales de gestion du retour et de réconciliation mises en place, formées et soutenues dans tous les groupements en priorité ceux à fort potentiel de retour des déplacés et des réfugiés ; - Les communautés sensibilisées à la coexistence pacifique et à la transformation positive des conflits intercommunautaires de manière participative et inclusive ; - Mécanismes rapides de Réponse aux Conflits Fonciers mis en place - Renforcement des capacités de l'Etat en matière de gestion foncière ; - Communautés mobilisées et appuyées autour des activités de réintégration, notamment dans l'identification, la mise en œuvre et le suivi des projets d'autonomisation communautaire à caractère de réconciliation 				

- Communautés soutenues à résoudre leurs problèmes d'abri dans une approche inclusive : 725 ménages pendant la phase pilote et 49,675 pendant la deuxième année;
- Les capacités des sous-comités abri et foncier sont renforcées pour leurs permettre de mieux appuyer les familles ayant des vulnérabilités liées à l'abri et à la propriété ;
- Amélioration de l'accès à l'habitat digne pour les fonctionnaires de l'Etat déployés dans les zones de retour ;
- Une plateforme commune pour la gestion de l'information relative au STAREC et à l'ISSSS mise en place et renforcée ;
- Cartes géographiques thématiques disponibles pour tous les acteurs impliqués dans les différentes composantes du STAREC et de l'ISSSS ;
- Besoins multisectoriels prioritaires identifiés et transmis aux acteurs compétents pour résolution ;
- Amélioration de la synergie entre les différentes interventions du STAREC dans toutes ses composantes.

Activités clés :

- Appui à la mise en place, à la formation et au fonctionnement des CLPC's dans 214 groupements du Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri, avec priorité pendant la phase pilote 2010 aux 43 groupements ciblés du Nord Kivu (Territoires de Masisi, Rutshuru et Nyiragongo)
- Evaluation préliminaire au niveau de chaque groupement et Province cible des mécanismes de pacification et résolution des conflits existants pour éviter des duplications ;
- Appui à la mise en place des sous-comités fonciers, abri, violences sexuelles et relance communautaire au niveau de chaque CLPC ;
- Formation des autorités concernées et des CLPC's sur le cadre juridique et institutionnel relatif aux droits des réfugiés et au foncier (formation en droit de succession, contentieux judiciaire et les provisions relevantes du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement de la région des Grands Lacs) ;
- Déploiement des animateurs des CLPC et des conseillers des AT's à la Protection et à la Réintégration ;
- Organisation des campagnes de sensibilisation thématique sur les lois foncières, les violences sexuelles et sur la nationalité, et les principes régissant les droits des déplacés et des retournes, notamment ceux contenus dans le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement de la région des Grands Lacs ;
- Mise en place de centres de Médiation Foncière à l'échelle des Chefferies
- Monitoring des conflits fonciers et sensibilisation sur les facteurs déclanchant ;
- Organisation d'ateliers d'échange et de formation des agents de l'administration foncière, des chefs coutumiers et des membres des sous-comités fonciers sur le droit coutumier, la médiation des conflits fonciers, et la loi foncière ;
- Assistance à l'abri sur une base communautaire pour 50,000 ménages, y compris des familles identifiées par les communautés comme ayant une vulnérabilité en termes d'abri et des fonctionnaires de l'Etat. Ce projet couvrira 725 ménages pendant sa phase pilote (2010).
- Appui alimentaire en « coupons vivres contre travail » qui seront échangés par les bénéficiaires contre des vivres produits localement ; ceci sera un appui pour la construction d'abris au bénéfice des ménages les plus vulnérables identifiés par les communautés elles-mêmes dans les zones de retour, et contribuera à la relance économique des groupements cibles ;
- Appui alimentaire en vivres contre travail pour les projets d'intérêt communautaire identifiés par les CLPC et exécuté conjointement par toutes les communautés dans les groupements de retour cibles, sans aucune distinction de statut ou d'appartenance ethnique ;
- Appui alimentaire en « coupons vivres contre travail » comme soutien aux activités de formation prévues dans le cadre des différents projets ;
- Déploiement d'un Chef de Projet d'enregistrement UNOPS pour gérer la plateforme d'information géographique qui soutiendra le STAREC dans toutes ses composantes ;
- Etude/évaluation approfondie multisectorielle des besoins liés à la réintégration et à la relance communautaire dans les zones du retour sur la base, entre autres, des informations disponibles au niveau des clusters humanitaires et des échanges avec les CLPC's, les CTPR's et les CTC's.
- Déploiement de deux VNU's internationaux (un spécialiste GIS et un spécialiste en analyse de base de données)
- Achat de fournitures et équipements de bureau (cartouches d'encre, papier, ordinateur, etc.)
- Construction de deux bureaux additionnels pour loger le personnel UNOPS nouvellement déployé
- Production des cartes géographiques d'intérêt pour le STAREC

Approvisionnement:

Les équipements et fournitures de bureau seront achetés pour chaque CLPC et CTPR

lors de leur mise en place ; ainsi que pour la plateforme commune de gestion de l'information géographique qui sera gérée par UNOPS ; chaque animateur et conseiller déployé recevra l'équipement de bureau nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

Des voitures seront louées pour faciliter les missions des CTPR's en relation avec la mise en place des CLPC's.

Les CTPR's, les Conseillers aux AT's et les CLPC's recevront des moyens de transport adaptés pour faciliter l'exercice de leurs fonctions (voitures, motos, vélos).

Bien que tout effort sera fait pour maximiser l'utilisation des matériaux locaux lors de la mise en œuvre des projets de construction d'abri il y aura toujours besoin d'acheter des matériaux de construction supplémentaires, lesquels seront achetés et acheminés dans les zones d'intervention de ce programme.

Tous les achats seront effectués en respectant strictement les procédures d'achat de l'agence responsable pour l'exécution du projet en question.